



## separation et occupation d'une indivision

Par **jolathai**, le **09/05/2013** à **06:01**

Bonjour,

je vis avec mon conjoint depuis 14 ans, nous avons fait construire une maison, elle est en indivision 2/3 pour lui 1/3 pour moi, il avait plus d'apport, le crédit est fini d'être payé.

Nous envisons une séparation, mais il évoque la présence de son fils qui est revenu à la maison, demandeur d'emploi, et me dit que je devrais attendre qu'il s'en aille pour envisager la vente de la maison. Je ne peux continuer cette cohabitation, et trouve injuste de bloquer la vente sous ce prétexte.

J'ai l'intention de prendre une location, ai-je le droit de lui demander un loyer d'occupation du notre bien ?

Si oui qu'elle est la procédure, établir un bail ? aller voir mon notaire pour acter la situation et des loyers seront déduits de sa part à la vente ?

Merci de vos informations

Par **youris**, le **09/05/2013** à **08:37**

bjr,

vous pouvez lui proposer de lui vendre votre part.

tant qu'il occupe le bien vous avez droit à une indemnité d'occupation représente votre part de propriété dans le bien.

vous parlez de conjoint cela signifie que vous êtes mariés et que vous envisagez le divorce.

cdt

Par **jolathai**, le **09/05/2013** à **11:08**

Merci pour votre réponse

J'ai écrit conjoint par habitude nous ne sommes pas mariés ni PACS juste en union libre